

Office fédéral de l'environnement OFEV
3003 Berne

SekretariatBodenundBiotechnologie@bafu.admin.ch

Berne, le 25 février 2021 usam-MH/ad

Réponse à la consultation

« Modification de la loi sur le génie génétique (prolongation du moratoire sur la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés) »

Mesdames et Messieurs,

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

Le 11 novembre 2020, l'Office fédéral de l'environnement nous a convié à prendre position dans le cadre de la consultation relative à la modification de la loi sur le génie génétique (prolongation du moratoire sur la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés).

L'usam rejette une prolongation du moratoire sur les cultures OGM jusqu'au 31 décembre 2025. Il est clair que ces modifications génétiques pourraient représenter un risque pour la santé et notre environnement. Toutefois, les techniques récentes en matière de génie génétique ont complexifié la thématique. La différence entre produits conventionnels et produits issus de techniques de modification génétique devient de plus en plus dur à définir. Raison pour laquelle l'usam exige que la liberté d'entreprise dans ce domaine soit mise à profit pour étudier les possibilités d'amélioration des méthodes de sélection.

I. Remarques particulières

L'usam est fondamentalement ouverte aux nouvelles méthodes de sélection qui ne présentent pas de danger pour la santé et notre environnement. En raison de la demande des consommateurs, du manque de clarification quant aux possibilités du génie génétique, les denrées alimentaires restent sans organisme génétiquement modifié (OGM). Cependant, la pression sur la production de denrées alimentaires ne cesse de s'accroître. En raison de l'augmentation des échanges commerciaux et du changement climatique, de nouveaux ravageurs et de nouvelles maladies sont en constante augmentation, tandis que les responsables politiques et la société demandent que les risques liés aux produits phytosanitaires soient réduits et que davantage de substances actives soient retirées de l'ordonnance sur les produits phytosanitaire chaque année. De plus, la concurrence sur le marché s'intensifie constamment. L'application de nouvelles techniques de sélection offre la possibilité de développer des variétés résistantes ou robustes, ce qui permettrait par exemple une utilisation réduite des produits phytosanitaires.

Outre les risques qui ont été mis en avant jusqu'à présent, il est donc important d'exploiter avec toute la prudence nécessaire les possibilités offertes par le génie génétique, qui – comme l'ont déjà montré plusieurs bons exemples – se situent actuellement principalement dans le domaine des lignées résistantes aux maladies, plus favorables sur le plan nutritionnel, résistantes au climat ou également économes en ressources et donc plus efficaces, et pourraient à l'avenir également être appliquées au bétail. C'est aussi parce que les nouvelles méthodes de génie génétique permettent de réaliser relativement et facilement des mutations ciblées sans introduire de gènes étrangers à l'espèce, et donc de progresser beaucoup plus rapidement dans la sélection avec beaucoup moins d'efforts. Cimentier le corset actuel de la recherche nationale comporterait également le risque que les avantages de la recherche actuellement non réalisés se transforment ultérieurement en désavantages concurrentiels pour l'économie locale, qu'il serait difficile de compenser par la suite.

Inversement, il est toutefois important de tenir suffisamment compte des risques des nouvelles technologies et des craintes des catégories de la population mentionnées au début. Les premiers exigent des évaluations de risques claires avec désignation des responsabilités respectives et des conséquences associées. L'usam fait aussi remarquer que les processus de sélection sont déjà strictement encadrés, notamment quant à leurs risques potentiels. À titre d'exemple, la sélection d'une nouvelle variété de pomme demande aujourd'hui au moins une quinzaine d'années depuis la recherche jusqu'à l'autorisation de commercialisation.

Une question importante qui reste sans réponse est de savoir comment garantir la liberté de choix des consommateurs et des agriculteurs. En particulier dans le cas de mutations ponctuelles ou de modifications de courtes séquences de gènes dans le même génome, il est, du moins jusqu'à présent, rarement ou pas du tout possible de remonter aux technologies utilisées en sélection. C'est notamment pour cette raison que nous considérons qu'il est d'une importance cruciale, qu'en plus de la sélection de nouvelles lignées et variétés à l'aide des différentes technologies dans le domaine de la sélection classique, le génie génétique au moyen des nouvelles méthodes de sélection avec des modifications ciblées ainsi que le développement de méthodes de détection correspondantes reçoivent également le poids qu'ils méritent. Finalement, il n'est pas encore clair si les produits ainsi adaptés peuvent être considérés comme des organismes génétiquement modifiés.

II. Conclusion

L'usam constate que les techniques des OGM évoluent rapidement vers des interventions minimales en matière de génétique qui ne tomberaient pas forcément sous la définition classique des OGM. Dans ce cas, ils représenteraient à l'heure actuelle une réelle opportunité pour les producteurs et consommateurs suisses. Ainsi, l'usam rejette la prolongation du moratoire de quatre ans et s'oppose encore plus à un moratoire illimité. Elle invite le Conseil fédéral à élaborer dans les meilleurs délais un projet de loi incluant la réglementation des nouvelles méthodes de sélection et des produits ainsi obtenus. Cela est crucial pour le développement futur de l'industrie et la sécurité juridique de toutes les parties concernées, tout en continuant à veiller à ce qu'aucun risque grave soit encouru pour la santé et notre environnement.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre prise de position et vous présentons, Mesdames et Messieurs, nos respectueuses salutations.

Union suisse des arts et métiers usam



Hans-Ulrich Bigler
Directeur



Mikael Huber
Responsable du dossier